

[Texte]

ayant un caractère social indéniable et dont l'un des effets les plus bénéfiques était de redistribuer les revenus des travailleurs qui étaient favorisés par le plein emploi en faveur des travailleurs des régions où le chômage était plus élevé.

Dans cette perspective, il nous semble difficile d'accepter que le gouvernement, alors que les taux de chômage atteignent des niveaux records, alors que justement la couverture prévue par la loi pourrait jouer pleinement en faveur des assurés, il nous semble difficile d'accepter que le gouvernement décide de réduire la couverture au moment où le risque est le plus grand.

Nous croyons que le gouvernement aurait plutôt dû étudier la possibilité d'augmenter le montant des indemnités. De toute façon, nous estimons qu'une politique véritable de relance économique aurait l'effet visé, c'est-à-dire augmenter le nombre des travailleurs, ce qui augmenterait le nombre de cotisants à la caisse et réduirait le nombre de chômeurs.

Dans cette optique, et malgré les améliorations apportées par le ministre le 26 avril dernier, nous estimons que le Bill C-27 constitue d'une façon ou d'une autre un recul par rapport à la législation actuelle. Tout en admettant que la législation actuelle a donné lieu à des abus, nous croyons que le remède proposé est extrême et qu'il vise principalement les travailleurs qui sont le plus exposés au chômage, c'est-à-dire ceux des régions où le taux de chômage est le plus élevé.

En conséquence, nous demandons le retrait du projet de loi et nous proposons plutôt une nouvelle approche du problème du chômage qui serait basée sur la création d'emplois permanents.

Vous avez également en annexe un mémoire concernant les conseils arbitraux. Nous avons soumis ce mémoire au bureau du ministre et également à la Commission de réforme du droit.

Je n'ai pas l'intention de vous en parler en détail ce matin. Je ne sais pas si le mandat de votre Comité pourrait s'étendre à cela. Mais nous aurons peut-être des propositions à faire, éventuellement, dans le cadre de la refonte d'une loi sur l'assurance-chômage. Nous croyons que tout le système d'appel des conseils arbitraux en vigueur dans le régime actuel devrait être repensé en profondeur puisque les membres des conseils arbitraux n'ont pas une véritable indépendance par rapport à la Commission d'assurance-chômage qui peut les nommer ou les révoquer selon son bon vouloir et puisque les membres de ces conseils sont rémunérés directement par la Commission d'assurance-chômage et qu'ils siègent également dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Nous croyons qu'il y a des liens trop étroits entre les conseils arbitraux et la Commission d'assurance-chômage.

Le président: Merci, monsieur Robert.

M. Robert: Est-ce que je pourrais répondre?

Le président: Non, pas maintenant.

M. Robert: Très bien.

• 1015

The Chairman: The questioners are taken in order and Mr. Corbin is some distance down.

Before beginning the questioning I would like to point out that we have a problem this morning. The Finance Committee

[Traduction]

income of the fully employed workers in favour of workers in regions where unemployment was highest.

In view of this, it seems difficult to accept that the government, at the very time when unemployment rates are reaching record heights, when coverage under the Act could be most beneficial for the insured, should decide to reduce the coverage when the risk is greater.

We feel that the government would have done well to study the possibility of increasing the benefits. In any case, we believe that a true policy of economic recovery would have the desired effect, that is to increase the number of workers, which would increase the number of contributors to the fund and so reduce the number of unemployed.

In that respect, and despite the improvements made by the Minister on April 26 last, we feel that Bill C-27 constitutes in one way or another a retrograde step to the current legislation. Albeit the present legislation has led to some abuses, we believe that the proposed changes are extreme, and that they will mostly affect the workers who are the greatest risk of unemployment, those in the regions where the unemployment rate is highest.

Consequently, we demand the withdrawal of this bill and propose a new approach to the unemployment problem, based on the creation of permanent jobs.

You will also find appended to our brief, another concerning Boards of Referees. We submitted this brief to the Minister as well as to the Minister as well as to the Law Reform Commission.

I do not intend to go into it in detail this morning. I do not know if the mandate of your Committee would allow you to hear such evidence. But, eventually, we may well have some proposal within the framework of a complete redraft of the Unemployment Insurance Act. We believe that the whole appeal system through the Boards of Referees as it exists presently, must be restructured in depth, since the members of the Boards do not have true independence in relation to the Unemployment Insurance Commission, which may appoint or revoke appointments at will, and since the members of these Boards are paid directly by the Unemployment Insurance Commission and that as well they hear appeals in the very offices of the Unemployment Insurance Commission. There exists a much too close relationship between the Boards of Referees and the Unemployment Insurance Commission.

The Chairman: Thank you, Mr. Robert.

Mr. Robert: May I respond?

The Chairman: No, not now.

Mr. Robert: Very well.

Le président: Je donne la parole aux députés à tour de rôle et M. Corbin est assez loin.

Avant de passer aux questions, j'aimerais rappeler que nous avons un problème ce matin. Le Comité des finances doit